

RE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Corrèze.

A R R Ê T É

Article premier

Sont inscrites à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les parcelles de terrain faisant partie du Puy de Pauliat et figurant au plan cadastral de la commune d'Aubazine (Corrèze) sous les numéros suivants : ②

Section B du Bourg.

Parcelles N° 693 - 694	appartenant à Mr. Jean Bordes époux Gaill à Vergonzac.
695	- - Mr. Jean Rougier à Pauliat
704 - 705 - 718	
737 - 738 - 739	- - Mr. Antoine Chabut au Bourg
740 - 741 - 742	
706	- - Mr. Jean Lafond à Vergonzac
707	- - Mr. Jean-Henri Favade, à Pauliat
715	- - Mr. Etie Boel à Mardié
716	- - Mr. Jean Laurent dit Sylvain à Pauliat
717 - 720	- - Mr. Etienne Laurensou à Pauliat
719	- - Mr. Antoine Chabut à Aubazine-Bourg
749	- - Mr. Jean Boux à Aubazine-Bourg
743	- - Mr. Etie Boel à Mardié.
744 - 745	- - Mme. Blanche Massonneau à Vergonzac.

ARRÊTE :

~~ARTICLE PREMIER~~

Section B dite du Bourg.

Parcelles N° 746	appartenant à Mr. Antoine Pompier à Vergonzac.
747	- - Mr. Jean Sudrie, forgeron - -
1417 - 1418 1420.	- - Mr. Etienne Bordas au Bois d'Aya.
1422	- - Mr. Gérald Bournois à Rochesseux.
1423	- - Mr. Jean Froygefond - -
1424 - 1425 1427	- - Mme. Vve. Aize institutrice en retraire à Aubazine.
1426	- - Mr. François Tersou à Rochesseux.
1428 - 1429	- - Mm. Vve. Fraygefond - -
1430	- - Mr. Henri Paquet - -

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'Aubazine et aux propriétaires indiqués ci-dessus.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

3 1934

PAR DÉLÉGATION :

Le Maire de la Commune d'Aubazine

J. Pottier